

DOSSIER : N° DP 049 201 23 00026

Déposé le : 31/08/2023

Dépôt affiché le : 12/09/2023

Complété le : 31/08/2023

Demandeur : Monsieur BUTEZ HUBERT

Sur un terrain sis à : 15 RUE DE LA THIBAUDIERE  
à LA MENITRE (49250)

Références cadastrales : 201 C 1201

Monsieur BUTEZ HUBERT

15 RUE DE LA THIBAUDIERE

49250 LA MENITRE

**OBJET : CERTIFICAT DE DECISION DE NON-OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE  
DELIVRE PAR LE Maire au nom de la commune**

Le Maire au nom de la commune certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de Monsieur BUTEZ HUBERT enregistrée sous le numéro DP 049 201 23 00026 pour le projet ci-dessus référencé depuis le 31/10/2023.

Conformément à l'article R.452-1 du code de l'urbanisme, les travaux de démolition ne peuvent être entrepris avant quinze jours après la date d'autorisation.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

A LA MENITRE, le 24/10/2023

L'adjoint délégué à l'urbanisme,  
Yves JEULAND

Notifié au pétitionnaire le : 30/10/2023  
Transmission contrôle de légalité : 30/10/2023



**INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT**

**-DROITS DES TIERS** : L'autorisation de réaliser des travaux est toujours acquise **sans préjudice du droit des tiers** (notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.